



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2020-421

PUBLIÉ LE 16 DÉCEMBRE 2020

# Sommaire

## **Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris**

75-2020-12-16-001 - Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES IMPOTS  
DES PARTICULIERS DE PARIS 11E LEDRU-ROLLIN (3 pages)

Page 3

75-2020-12-16-002 - Arrêté portant délégation de signature - Service des Impôts des  
Particuliers de PARIS 19ème « Buttes-Chaumont » (3 pages)

Page 7

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2020-12-16-001

Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES  
IMPOTS DES PARTICULIERS DE  
PARIS 11E LEDRU-ROLLIN



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Ile de France et de Paris**

SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS

11E LEDRU-ROLLIN

39 rue Godefroy Cavaignac

**75011 PARIS**



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 16/12/2020

## **Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 11e LEDRU-ROLLIN.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. DANJOU Benoît, inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 11e LEDRU-ROLLIN, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

MAIGNAN Christine	MATHIEU Dominique	COMONT Maxime
MOLL Daniel HEYSER-CHELGHAM Aline	TAFFIN Raphaëlle BOUDIN Christelle	CHARPENTIER Stéphanie POTTIER-PALLAC Sophie

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BEDU Christophe EYTARD Eric	GALIPO Christelle MAGAR Dyana
LEAU Pauline AIT-BILAL Fatna FORTEROY Valère	BELCOU Stéphanie GARNICHE Nathalie

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
ABEILLE Isabelle	Inspectrice	15 000€
LAUNAY Christine	Inspectrice	15 000€
PERRIN Joëlle	Contrôleuse principale	15 000€
LE GALLOU Marie-Laure	Contrôleuse principale	300€

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
MONT-ROUGE Isabelle BARRE Guylène	Contrôleuse principale Contrôleuse principale	300€ 300€
DAO Minh-Alexandre	agent principal	300€
COUTAND Romain	Agent principal	300€
NAOUR Jennifer	Agent principal	300€
BARTHELEMY Dominique	Agent principal	300€

#### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

Le comptable, responsable de service des  
impôts des particuliers LEDRU-ROLLIN

SIGNE

Christiane FERRIGNO-NUNEZ

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2020-12-16-002

Arrêté portant délégation de signature - Service des Impôts  
des Particuliers de PARIS 19ème « Buttes-Chaumont »



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Ile de France et de Paris**

**Service des Impôts des Particuliers  
de PARIS 19ème « Buttes-Chaumont »  
17 Place de l'Argonne  
75019 PARIS**



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 16/12/2020

## **Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le Comptable Public, Responsable du SIP de PARIS 19ème « Buttes-Chaumont »

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 257 A, L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

### **Article 1**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

6°) tous actes d'administration et de gestion du service.

aux agents désignés ci-après :



Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
DURET Fanny	Inspecteur divisionnaire	60 000 €	60 000 €
LAPIERRE Sabine	Inspecteur	15 000 €	15 000€
COUHARDE Murielle	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
FRANCOIS-LUBIN philippe	Inspecteur	15 000 €	15 000 €

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de recouvrement contentieux et gracieux, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
NACASS Eva	Contrôleur	10 000 €
POULIQUEN Paul	Contrôleur	10 000 €
ROUSSEL Bertrand	Contrôleur principal	10 000 €
AMZALLAG Yaffa	Agent administratif principal	2 000 €
BODIN Emmanuel	Agent administratif	2 000 €
BOUINDOUR Rachida	Agent administratif	2 000 €
CHAMAILLE Claire	Agent administratif	2 000 €
GALFANO Valerie	Agent administratif	2 000 €
HOUSSEAU Lolita	Agent administratif	2 000 €
KOWALSKI Aurelie	Agent administratif	2 000 €
PROST Priscillia	Agent administratif	2 000 €
ROUSSINE Soizik	Agent administratif	2 000 €
VECTEN Anne	Agent administratif	2 000 €

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau et aux agents désignés ci-après ;

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
AFRIAD Clotilde	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
CELIKADAM Kévin	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
DUCLOS Jimmy	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
GARLIN Aurélie	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
GESTIN-GILLOURY Christelle	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
LECAILLE Bertrand	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
MONNIN Audrey	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
NIZAN Christophe	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
VANHELLEPUTTE Bertrand	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €
ADEMAR Cindy	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
CHOULAK Célia	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
ECHARKI Abdelatif	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
MOUTOU Armel	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
TALAYA Anne-Sophie	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
TOURE Ibrahima	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €

### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris

Le Comptable Public,

Responsable du SIP de Paris 19ème « Buttes-Chaumont »

Signé

Gérard PALIX